

63 - Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1 - A des organismes publics d'enseignement

- **1 279 €** au Lycée Pasteur (264 € pour l'accueil de 33 élèves de Charlottesville (Etats-Unis) du 1^{er} au 4 avril 2013 et 1 015 € pour le déplacement de 26 élèves à Charlottesville du 11 au 21 octobre 2013

- **437 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 25 élèves à Nürnberg (Allemagne) du 13 au 20 décembre 2013

- **382 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 32 élèves à Olomouc (République tchèque) du 16 au 24 avril 2013

- **1 514 €** au Collège Proudhon (294 € pour l'accueil de 21 élèves de Huddersfield (Angleterre) du 9 au 17 septembre 2013 et 1 220 € pour le déplacement de 21 élèves à Huddersfield du 9 au 17 octobre 2013.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **3 612 €**, sera imputée sur la ligne 65.048/65737.0094036 CS 00290.

2 - A un organisme privé d'enseignement

- **254 €** au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 18 élèves à Krumbach (Allemagne) du 10 au 17 octobre 2013.

En cas d'accord, la dépense de **254 €** sera imputée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 00290.

3 - A une association

- **1 600 €** à titre exceptionnel à l'association Les Amis de Tver pour participer à la prise en charge du groupe folklorique Kalinka de Tver, accueilli à Besançon du 13 au 23 décembre, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du marché de Noël bisontin. Le groupe Kalinka proposera, durant cette période, des animations danses et chant sur les différents sites du marché de Noël et notamment sur le «marché de Noël des villes jumelées», place du Huit Septembre.

En cas d'accord, la dépense de **1 600 €** sera imputée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 00290.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions d'attribution de subventions.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.